PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue à la salle J. Édouard Baril, sise au 215, rue Lessard à Sainte-Ursule, le **6 octobre 2026, à 19h30**, sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :
Madame Denise Béland, conseillère au poste numéro un
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux
Madame Sylvie Lessard, conseillère au poste numéro trois
Madame Josée Bellemare, conseillère au poste numéro quatre
Monsieur Philippe Dauphin, conseiller au poste numéro cinq
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Formant quorum.

Madame Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

MOMENT DE RÉFLEXION.

RÉSOLUTION # 2026-10-01
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES
- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026
- 1.2 Correspondance
- 1.3 Informations du maire
- 1.4 Approbation des comptes
- 1.5 Comités
- 1.6 Entérinement des frais du Congrès FQM - Maire
- 1.7 Dépôt états comparatifs au 30 septembre 2026
- 1.8 Demande d'autorisation – transfert budgétaire
- 1.9 Soutien financier Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
- 1.10 Journée de sensibilisation au cancer de la prostate
- 1.11 Soutien financier au projet « à la Soupe ! »
- 1.12 Soutien financier au groupe des artisanes

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS
- 2.1 Octroi de contrat déneigement des édifices municipaux – Garage R.& S. Lessard inc
- 2.2 Mandat directrice générale pour demande des soumissions sur invitation pour la tonte de gazon terrains municipaux
- 2.3 Octroi contrat à Excavation Arseneault pour la mise à niveau de la rue Arseneault
- 2.4 Octroi de contrat à Pavage Gravel pour réparations d'asphalte
- 2.5 Achat de sulfate d'aluminium pour la station d'épuration des eaux usées
- 2.6 Octroi contrat à Compteurs d'eau du Québec pour l'installation des compteurs d'eau

3. RESSOURCES HUMAINES

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 Adoption budget 2027 Régie d'Aqueduc de Grand Pré
4.2 Décompte # 1 travaux de réfection – rue Principale (projet 2025-111), rue St-Louis (projet 2025-113) – Construction et pavage Portneuf inc.
4.3 Renouvellement abonnement Association des travaux publics du Québec 2027

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

6.1 Soutien financier Comité des loisirs – baseball 2026
6.2 Demande soutien financier URLS - On s'active en Mauricie
6.3 Motion de félicitations à Mme Sylvie Béland

7. PARC DES CHUTES

7.1 Mandat aux responsables des travaux publics à faire exécuter la réparation de l'égout de l'accueil du Parc des Chutes

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. VARIA

9.1 Vente camion
9.2 Motion de félicitations à Mme Isabelle Blais

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION DE : Denise Béland
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item << sujets divers >> ouvert;

RÉSOLUTION # 2026-10-02
1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026.

PROPOSITION DE : Josée Bellemare
APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal ci-haut mentionné, tel que rédigé;

1.2 CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 1er septembre 2026 a été acheminée aux membres du Conseil lors de leur réception.

1.3 INFORMATIONS DU MAIRE

- Démission au poste de préfet de la MRC – 9 septembre 2026
- Omnifab — visite usine de pompes, le 15 septembre 2026
- Congrès FQM – 24 au 26 septembre 2026

RÉSOLUTION # 2026-10-03

1.4 APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes à payer;

N°chèque		
C0012258	LES TAM-TAMS DU SAINT-MAURICE	400,00 $
C0012259	FONDS DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	42,00 $
C0012260	SERVICES MULTI-SPECS LANAUDIERE INC.	609,37 $
C0012261	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	842,80 $
C0012262	IMPRIMERIE GIGUÈRE	97,67 $
C0012263	SERVICE PLUS G.M. INC.	3 413,27 $
C0012264	MUNICIPALITE ST-EDOUARD-DE MASKINONGE	182,40 $
C0012265	MARTIN GIGUÈRE (DÉNEIGEMENT)	2 104,04 $
C0012266	JDS MULTISERVICE	1 261,86 $
C0012267	FRANCE ISABELLE	689,85 $
C0012268	BOISVERT MINI-MÉCANIK	126,50 $
		9 769,76 $

N°chèque (Accès D)			
L2600436	BOUBACAR GAYE		110,00 $
L2600437	GUYLAINE ST-LOUIS		40,77 $
L2600438	BRUNETTE SYLVIE		64,24 $
L2600439	CLÔTURES NORD SUD INC		1 660,00 $
L2600440	BOUBACAR GAYE		62,04 $
L2600441	ALEXANDRE MILETTE-FAFARD		60,50 $
L2600442	ARTELIA CANADA INC.		9 936,72 $
L2600443	BOUBACAR GAYE		110,00 $
L2600444	VISA DESJARDINS		872,12 $
L2600445	SERVALVE		16 527,66 $
L2600446	HYDRO-QUEBEC		214,93 $
L2600447	DEPANNEUR MARIE-LOU INC.		1 319,79 $
L2600448	SOGETEL INC.		187,60 $
L2600449	CNS SÉCURITÉ INC		4 011,77 $
L2600450	CLÔTURES NORD SUD INC		1 659,31 $
L2600451	9413-1778 QUÉBEC INC		7 900,72 $
L2600452	BENEVA		2 332,99 $
L2600453	BENEVA -	ANNULÉE	- $
L2600454	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES		137,70 $
L2600455	LE GROUPE A&A QUEBEC INC.		247,20 $
L2600456	INT COMMUNICATION		63,18 $
L2600457	BENEVA		2 332,99 $
L2600458	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES		140,06 $
L2600459	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES		140,25 $
L2600460	BELL CANADA		157,71 $
L2600461	BELL CANADA (internet)		86,17 $

L2600462	BELL MOBILITÉ	52,37 $
L2600463	HYDRO-QUEBEC	553,87 $
L2600464	MICHAËL GÉLINAS	321,92 $
L2600465	CARLE REJEAN	543,37 $
L2600466	CHARETTE JEANNIS	302,76 $
L2600467	I.GAGNON & FILS 2025	791,71 $
L2600468	ENTANDEM INC	122,95 $
L2600469	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	3 680,68 $
L2600470	LE GROUPE A&A QUEBEC INC.	142,98 $
L2600471	BELANGER, SAUVE	15 289,10 $
L2600472	NORDIKEAU INC.	3 838,75 $
L2600473	VISA DESJARDINS	838,59 $
L2600474	EXPERT VACUUM	4 742,73 $
L2600475	CANADIEN NATIONAL	3 646,50 $
L2600476	BOIVIN & GAUVIN INC.	153,29 $
L2600477	BERGERON ELECTRIQUE INC.	447,42 $
L2600478	LOCATION C.D.A. INC.	1 649,87 $
L2600479	PATRICK MORIN INC.	511,78 $
L2600480	KERSIA CANADA LTÉE	442,85 $
L2600481	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	86,94 $
L2600482	M.R.C. MASKINONGE	4 740,02 $
L2600483	SOGETEL INC.	183,85 $
L2600484	GUY PICHETTE INC.	3 678,63 $
L2600485	BERNARD LESSARD EXCAVATION INC.	26 376,36 $
L2600486	CNS SÉCURITÉ INC	179,90 $
L2600487	ARGUS ENVIRONNEMENT	1 488,93 $
L2600488	LA RECHARGE	386,60 $
L2600489	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	181,47 $
L2600490	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	103,48 $
L2600491	ANDROIDE	489,82 $
L2600492	9413-1778 QUÉBEC INC	9 045,75 $
L2600493	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU	495,39 $
L2600494	ENTRETIEN ALEXANDRE FROMENT INC	6 971,80 $
L2600495	INFO PAGE	76,75 $
L2600496	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	884,72 $
L2600497	MINISTRE DES FINANCES	72 001,00 $
L2600498	REVENU QUÉBEC	16 821,73 $
L2600499	COOP.NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPEND	172,46 $
L2600500	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	6 652,19 $
L2600501	RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ	16 111,00 $
		255 578,70 $

Liste des comptes payés et à payer :

LISTE DES COMPTES PAYÉS		
Chèques	C12258 À C12258	400.00 $
Accès D	L2600436 À L2600466	52 150.71 $
Salaires	Période 35 à 39	45 271.19 $
LISTE DES COMPTES À PAYER		
Chèques	C12259 À 12268	9 369.76 $
Accès D	L2600467 À L2600501	203 427.99 $

PROPOSITION DE : Denise Béland
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement:

1.5 COMITÉS

- Réunion comité des loisirs – préparation Halloween le 31/10/26
- Congrès FQM

RÉSOLUTION # 2026-10-04
1.6 ENTÉRINEMENT DES FRAIS DU CONGRÈS DE LA FQM - MAIRE

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription du maire au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) devaient initialement être assumés par la MRC de Maskinongé en raison de ses fonctions de préfet;

CONSIDÉRANT QUE le maire a démissionné de ses fonctions de préfet lors de la séance de la MRC de Maskinongé tenue le 9 septembre 2026 et que le congrès de la FQM s'est déroulé du 24 au 26 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2026-08-07 autorisait les dépenses relatives à la participation du conseiller Jeannis Charette au congrès de la FQM;

PROPOSITION DE : Denise Béland
APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal entérine l'inscription du maire au Congrès 2026 de la FQM, au coût de 1 170 $, taxes en sus, ainsi que le remboursement des dépenses afférentes de repas, d'hébergement et de déplacement;

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire « Congrès et colloques » de la fonction « Conseil municipal ».

RÉSOLUTION # 2026-10-05
1.7 DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2026

Conformément a l'article 176.4 du Code municipal, le Conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, des états comparatifs des revenus et dépenses 2025 et 2026 en date du 30 septembre 2026.

Le premier état comparatif présente les revenus et les dépenses de l'exercice financier de 2026 et les compare à ceux de l'exercice financier précédent pour la même période soit celui de 2025.

Le second état comparatif compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour "exercice financier de 2026 avec ceux prévus par le budget de ce même exercice.

PROPOSITION DE : Josée Bellemare
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'accepter le dépôt du rapport financier comparatif et budgétaire pour la période de janvier à septembre 2026 conformément à la loi.

RÉSOLUTION # 2026-10-06
1.8 DEMANDE D'AUTORISATION – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des prévisions budgétaires pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QU'une erreur de transcription survenue lors de la préparation du budget du service incendie a fait en sorte que le montant

prévu de 11 000 $ pour le poste d'entretien du matériel a été inscrit à 1 100 $, un zéro ayant été omis;

CONSIDÉRANT QUE le montant nécessaire à la correction de cette erreur budgétaire peut être transféré à partir du budget alloué aux travaux d'asphaltage, sans affecter la réalisation des activités prévues;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie sont requis sur la rue Arseneault et qu'une partie des coûts associés à leur réalisation est admissible à une aide financière accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-ES);

PROPOSITION DE : Jeannis Charette
APPUYÉ PAR : Denise Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire des transferts de fonds budgétés selon les paramètres établis ici-bas;

	Montant	***Code poste***	***Nom du poste***
Du compte	9 900 $	02-320-00-625	Voirie -Asphalte
Vers le compte	9 900 $	02-220-00-526	Service incendie – entretien matériel

	Montant	***Code poste***	***Nom du poste***
Du compte	33 000 $	02-320-00-625	Voire-Asphalte
Vers le compte	33 000 $	02-320-00-419	Voirie - Services professionnels

RÉSOLUTION # 2026-10-07

1.9 SOUTIEN FINANCIER MOISSON MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie / Centre-du-Québec a présenté une demande de financement au montant de 216 $ qui est basé sur le nombre d'aides alimentaires auxquelles Moisson répond chaque année via la Maison de la Famille du Bassin Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie / Centre-du-Québec est présent dans notre communauté pour réaliser des actions communes pour le bien des personnes en situation de vulnérabilité et soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Sainte-Ursule;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la dernière année, Moisson MCDQ a :

- Soutenu la Maison de la Famille du Bassin Maskinongé afin de répondre aux 288 demandes d'aide alimentaire;
- Distribué équitablement 127 598 kg, valeur marchande de 1 668 710 $, à l'organisme membre pour desservir les personnes du territoire;
- Récupéré plus de 2.6 millions kg de nourriture, valeur marchande de plus de 34 millions $.

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité de Sainte-Ursule est essentielle pour aider les familles plus démunies;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal accorde un montant de 200.00 $ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour venir en aide aux familles plus démunies du territoire.

RÉSOLUTION # 2026-10-08

1.10 JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

ATTENDU qu'annuellement en moyenne 8 100 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1 200 hommes décéderont de la maladie par année1;

ATTENDU qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Sainte-Ursule au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre

PROPOSITION DE : Jeannis Charette
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de Sainte-Ursule » en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

RÉSOLUTION # 2026-10-09

1.11 SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « À LA SOUPE ! »

CONSIDÉRANT QUE le projet « À la soupe ! » consiste à mettre en place et offrir un repas gratuit par semaine à tous les élèves de l'école Belle-Vallée, en plus des collations qui sont fréquemment offertes;

CONSIDÉRANT QUE l'édition de l'année précédente a été bien accueillie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue à la réussite éducative en favorisant la concentration, la santé et le bien-être des enfants ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une initiative inclusive qui rejoint tous les élèves de l'école, sans distinction ;

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule accorde un soutien financier de 250.00 $ au projet « À la soupe ! » afin d'assurer sa mise en œuvre et sa pérennité ;

QUE la conseillère Denise Béland au poste # 1 représente la municipalité dans ce projet.

RÉSOLUTION # 2026-10-10
1.12 SOUTIEN FINANCIER AU GROUPE DES ARTISANES

CONSIDÉRANT QUE le groupe des artisanes de la municipalité sollicite un soutien financier pour assurer la continuité de ses activités, en raison de l'augmentation considérable du prix du fil;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance du travail accompli par les artisanes de la municipalité dans la transmission de leur savoir-faire aux générations futures;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal accorde un soutien financier de 200 $ au groupe des artisanes afin de soutenir la poursuite de ses activités;

QUE la directrice générale procède à l'acquisition des fournitures nécessaires au maintien des activités du groupe des artisanes, conformément à leur demande, jusqu'à concurrence du soutien financier accordé.

RÉSOLUTION # 2026-10-11
2.1 OCTROI DE CONTRAT DÉNEIGEMENT DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – GARAGE R.& S. LESSARD INC

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait parvenir l'invitation à soumissionner à 2 entreprises de Sainte-Ursule pour le déneigement des édifices municipaux pour la saison 2027 ou pour les saisons 2026/2027, 2027/2028, 2028/2029;

CONSIDÉRANT QUE les édifices municipaux sont :
- 1340 Petite-Carrière (usine épuration des eaux usées),
- 1415 Principale (station de pompage des eaux usées),
- 1341Principale (caserne),
- 108-114 St-Louis (garage municipal),
- 215 rue Lessard (stationnement des employés);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions de Garage R&S Lessard inc et de Déneigement Martin Giguère;

Fournisseurs	1 AN Saison 2026-2027	3 ANS Saison 2026-2027 Saison 2027-2028 Saison 2028-2029
Garage R.& S. Lessard inc	4 350 $	14 000 $
Déneigement Martin Giguère	5 200 $	14 850 $

CONSIDÉRANT QUE Garage R&S Lessard inc. a déjà fait le déneigement des édifices municipaux et que l'exécution des déneigements répond aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE ce prix inclut également le sablage à la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le prix est raisonnable pour l'ampleur du travail à faire;

PROPOSITION DE : Denise Béland
APPUYÉ PAR : Jeannis Charette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Garage R&S Lessard inc pour le déneigement des édifices municipaux au montant de 14 000 $ plus taxes pour les saisons 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029:

- 1340 Petite-Carrière (usine épuration des eaux usées),
- 1415 Principale (station de pompage des eaux usées),
- 1341 Principale (caserne),
- 108-114 St-Louis (garage municipal),
- 215 rue Lessard (stationnement des employés)

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer le contrat de déneigement

RÉSOLUTION # 2026-10-12

2.2 MANDAT DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR DEMANDE DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA TONTE DE GAZON TERRAINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule doit assurer la tonte et le découpage (coupe-bordure) du gazon des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir des soumissions d'entrepreneurs qualifiés afin d'assurer l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le processus de demande de soumissions doit être effectué conformément aux lois applicables et au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière pour préparer les documents requis et solliciter, sur invitation, des soumissions auprès de deux entreprises pour la tonte et le découpage (coupe-bordure) des terrains municipaux, selon des options contractuelles d'un an et de trois ans, le tout conformément aux lois applicables et au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à transmettre les invitations, à recevoir et à ouvrir les soumissions ainsi qu'à présenter les résultats au Conseil municipal pour décision;

RÉSOLUTION # 2026-10-13

2.3 OCTROI DE CONTRAT À EXCAVATION ARSENEAULT POUR LA MISE À NIVEAU DE LA RUE ARSENEAULT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule doit procéder à des travaux de mise à niveau de la rue Arseneault du rang Fontarabie jusqu'à la barrière de la rue des Conifères;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de l'entreprise Excavation Arseneault une estimation budgétaire pour l'installation de ponceaux fournis par la Municipalité, le creusage des fossés, incluant la fourniture de sable et granite, la livraison, l'épandage et le compactage de granite 0-3/4 sur une épaisseur de 6 pouces et une largeur de 22 pieds, pour un coût approximatif de 74 220 $ *avant taxes*, les travaux étant réalisés en régie selon le temps réellement travaillé;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette
APPUYÉ PAR : Denise Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal octroie à Excavation Arseneault le contrat pour la mise à niveau de la rue Arseneault du rang Fontarabie jusqu'à la barrière de la rue des Conifères, pour l'installation de ponceaux fournis par la Municipalité, le creusage des fossés, incluant la fourniture de sable et granite, la livraison, l'épandage et le compactage de granite 0-3/4 sur une épaisseur de 6 pouces et une largeur de 22 pieds, pour un coût approximatif de 74 220 $ avant taxes, les travaux étant réalisés en régie selon le temps réellement travaillé;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION # 2026-10-14
2.4 OCTROI DE CONTRAT À PAVAGE GRAVEL POUR RÉPARATIONS ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE les responsables de travaux publics ont demandé une offre de services pour les réparations d'asphalte au lac Dubé, rue Principale et coin Petite Carrière / Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavage Gravel a soumis une offre de services, excluant la signalisation au montant de 13 400 $ *taxes en sus;*

Lac Dubé
- Superficie: 123 m²
- Planer joint de départ et recouvrir 50 mm d'asphalte.
- Mélange EB10c

Prix : 6 200 $ + taxes

Face au 2000 Rue Principale
- Superficie: 21 m²
- Pulvériser et préparation pour 75 mm d'asphalte.

Prix : 2 000 $ + taxes

Coin petite Carrière – Correction
- Reste de l'eau 56m2 à planer. Remonter le centre.

Prix : 5 200 $ + taxes

CONSIDÉRANT QUE le budget 2026 prévoyait des réparations d'asphaltes suite à des travaux et/ou détériorations;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette
APPUYÉ PAR : Denise Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil accorde, de gré à gré, le contrat de pavage d'asphalte au lac Dubé, sur la rue Principale ainsi qu'à l'intersection des rues Petite-Carrière et Principale, à l'entreprise Pavage Gravel, pour un montant de 13 400 $, *taxes en sus*.

RÉSOLUTION # 2026-10-15
2.5 ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la station d'épuration des eaux de la municipalité nécessite l'utilisation de sulfate d'aluminium dans son processus de traitement ;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement en ce produit est essentiel au bon fonctionnement et à la conformité environnementale des installations ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ce sulfate d'aluminium est prévu au budget 2026;

CONSIDÉRANT QUE des fournisseurs ont été identifiés pour assurer la livraison du sulfate d'aluminium selon les besoins de la municipalité ;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin
APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise les responsables des travaux publics à procéder à l'achat de sulfate d'aluminium pour la station d'épuration des eaux, selon les quantités et modalités déterminées;

RÉSOLUTION # 2026-10-16
2.6 OCTROI CONTRAT À COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'installation de compteurs d'eau sur son territoire conformément aux exigences applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Compteurs d'eau du Québec possède l'expertise requise pour la réalisation de ces travaux;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil mandate les responsables des travaux publics pour coordonner l'installation des compteurs d'eau sur le territoire de la Municipalité par l'entreprise Compteurs d'eau du Québec;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

RÉSOLUTION # 2026-10-17
4.1 ADOPTION BUDGET 2027 RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du code municipal, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1er octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses au budget 2027 totalisent 1 836 900 $ et que les municipalités membres doivent contribuer au juste paiement de ces dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le tableau « Quotes-parts 2027 » indique la contribution de chaque municipalité selon le type de dépense à encourir durant l'année 2027;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération sont répartis au prorata des débits de consommation connus pour la période du 1 janvier 2026 au 30 août 2026 au moment de la préparation des prévisions budgétaires et présentés au tableau intitulé « Bilan annuel de consommation 2026 » ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré d'affecter 250 000 $ du surplus accumulé au 31 décembre 2025 de la façon suivante : 179 500 $ aux dépenses d'immobilisations et 70 500 $ aux dépenses d'exploitation ;

CONSIDÉRANT QUE pour la Municipalité de Sainte-Ursule, les frais d'exploitation sont de 67 954 $, le financement de 3 873 $ et l'immobilisation à 0 $ pour un total de 71 827 $, soit une hausse sur 2026 de 8.30 %;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare
APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal approuve le budget de l'année 2027 tel que présenté;

QUE le Conseil approuve la quote-part pour la Municipalité de Sainte-Ursule.

RÉSOLUTION # 2026-10-18

4.2 DÉCOMPTE # 1 TRAVAUX DE RÉFECTION – RUE PRINCIPALE (PROJET 2025-111), RUE ST-LOUIS (PROJET 2025-113) – CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la MRC de Maskinongé a fait la vérification des dépenses reliées au décompte # 1 en relation aux travaux de réfection de la rue Principale (projet 2025-111) et de la rue St-Louis (projet 2025-113) ;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette
APPUYÉ PAR : Denise Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit payé le décompte # 1 au montant de 428 747.96 $ *taxes incluses*, à l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc pour les travaux de réfection de la rue Principale (projet 2025-111) et de la rue St-Louis (projet 2025-113).

RÉSOLUTION # 2026-10-19

4.3 RENOUVELLEMENT ABONNEMENT ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC 2027

CONSIDÉRANT QUE l'Association des travaux publics du Québec permet aux membres de profiter d'une multitude de services développés exclusivement à leur attention;
Nouvelles et information :

- Accès aux nouvelles et à l'actualité qui concernent les travaux publics et les innovations du domaine au Québec

Emplois et formations :

- Babillard d'emplois et distribution de postes
- Campus des travaux publics
- Formations techniques et en gestion pour tous les niveaux (col bleu, technicien, gestionnaire)
- Conférences et ateliers personnalisés au domaine des travaux publics

Réseautage et vie associative

- Répertoire des membres
- Activités de réseautage
- Colloque annuel
- Vie démocratique
- Tables de discussion

- Échange, représentation et consultation

Reconnaissance

- Promotion et valorisation du domaine et des métiers en travaux publics
- Semaine nationale des travaux publics
- Programme de reconnaissance

Services-conseils et accompagnement en travaux publics

- Interventions de style mentorat basées sur une expérience vaste et concrète des travaux publics et du monde municipal qui s'étendent aux activités liées à la gestion, la planification et les opérations

Tables d'échanges en amélioration continue en travaux publics

- Le domaine des travaux publics évolue et se complexifie rapidement et continuellement et les tables d'échanges en amélioration continue dédiée aux travaux publics visent à répondre à cette évolution;

CONSIDÉRANT QUE le forfait pour les municipalités de 5000 citoyens et moins est de 195.00 $ *plus taxes* par année;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal entérine le renouvellement d'abonnement à l'Association des travaux publics du Québec 2027 pour un montant de 195$ *plus taxes*.

RÉSOLUTION # 2026-10-20

6.1 SOUTIEN FINANCIER COMITÉ DES LOISIRS – BASEBALL 2026

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs Sainte-Ursule a formulé une demande d'aide financière exceptionnelle pour le programme baseball pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE le baseball auparavant géré séparément du Comité est désormais intégré officiellement aux activités du Comité des loisirs depuis leur adoption de résolution 2026-06-25-3.

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier versé en début d'année par la résolution # 2026-02-24 ne comprenait pas les activités reliées au baseball;

CONSIDÉRANT QUE le programme baseball a connu une participation particulièrement élevée, avec 75 enfants inscrits en 2026, une hausse significative par rapport aux années précédentes ce qui a entraîné des coûts plus importants que prévu;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal octroie un soutien financier de 250.00 $ pour le programme baseball 2026 au Comité des loisirs Sainte-Ursule.

RÉSOLUTION # 2026-10-21

6.2 DEMANDE SOUTIEN FINANCIER URLS – ON S'ACTIVE EN MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE Le Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière de sport, de loisir actif, d'activité physique et de plein air (PAFILR) (appelé régionalement On s'active en

Mauricie) vise à accorder une aide financière à divers organismes locaux et régionaux dans le but de soutenir leurs besoins en matière de promotion et de valorisation de la pratique régulière d'activités physiques dans un cadre sain et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est pour la réalisation de projets relatifs à la pratique d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air, contribuant à l'accessibilité, à la qualité de l'expérience, à la sécurité ou à la promotion;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée doit se situer entre 1 500 $ et 9 999$;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière maximale offerte par l'URLS de la Mauricie ne peut excéder 75% du total des dépenses admissibles du projet jusqu'à un plafond de 9 999 $;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'appel de projets est le 29 octobre 2026 à 16h00;

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule autorise la directrice générale a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière de sport, de loisir actif, d'activité physique et de plein air (PAFILR) – On s'active en Mauricie, pour la réalisation d'un projet visant à favoriser la pratique d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air sur son territoire;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à préparer, signer et transmettre, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis pour le dépôt et le suivi de cette demande d'aide financière;

QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que tout dépassement de coûts, le cas échéant;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer toute entente découlant de l'octroi de cette aide financière.

RÉSOLUTION # 2026-10-22
6.3 MOTION DE FÉLICITATIONS À MME SYLVIE BÉLAND

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Béland a représenté avec fierté la communauté de Sainte-Ursule lors de l'Ironman 70.3 de Nice, en France;

CONSIDÉRANT QUE cette compétition internationale de triathlon exige une préparation rigoureuse, une grande discipline, de la persévérance et un dépassement de soi remarquable;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Béland a relevé ce défi avec succès et qu'elle constitue une source d'inspiration pour les citoyens et citoyennes par son engagement envers l'activité physique et les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE sa participation et sa performance contribuent au rayonnement de la Municipalité de Sainte-Ursule au-delà de ses frontières;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule adresse unanimement ses plus sincères félicitations à Mme Sylvie Béland pour sa remarquable performance lors de l'Ironman 70.3 de Nice;

QUE le Conseil souligne sa détermination, son esprit sportif et l'exemple positif qu'elle représente pour l'ensemble de la communauté;

QU'une copie de la présente résolution lui soit transmise en témoignage de la reconnaissance et de la fierté de la Municipalité.

RÉSOLUTION # 2026-10-23
7.1 MANDAT AUX RESPONSABLES DES TRAVAUX PUBLICS À FAIRE EXÉCUTER LA RÉPARATION DE L'ÉGOUT DE L'ACCUEIL DU PARC DES CHUTES

CONSIDÉRANT QUE l'état des conduites d'égout de l'accueil du Parc des Chutes requiert une intervention rapide afin d'assurer le bon fonctionnement des installations sanitaires et de prévenir une détérioration supplémentaire;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin
APPUYÉ PAR : Jeannis Charette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise les responsables des travaux publics à réaliser les travaux requis pour la réparation des conduites d'égout du Parc des Chutes afin d'assurer le bon fonctionnement des installations.

VARIA

RÉSOLUTION # 2026-10-24
9.1 VENTE CAMION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se départir du camion d'incendie no 605, de marque Chevrolet, année 1991, servant d'unité d'urgence, lequel est offert sans équipement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a publié un avis de mise en vente afin de solliciter des offres d'achat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 2 offres d'achat ;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin
APPUYÉ PAR : Denise Béland
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise la vente, sans équipement, du camion d'incendie no 605, de marque Chevrolet, année 1991, utilisé comme unité d'urgence, au plus haut soumissionnaire, soit Boulangerie Baril, pour la somme de 2 500 $;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette transaction.

RÉSOLUTION # 2026-10-25
9.2 MOTION DE FÉLICITATIONS À MME ISABELLE BLAIS

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Blais a été élue députée de la circonscription de Maskinongé lors des élections provinciales de 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette élection témoigne de la confiance accordée par les citoyennes et citoyens de la circonscription;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule souhaite souligner cette réussite et offrir sa collaboration à la nouvelle députée dans les dossiers d'intérêt municipal et régional;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule adresse ses plus sincères félicitations à Mme Isabelle Blais pour son élection à titre de députée de Maskinongé lors des élections provinciales de 2026;

QUE le Conseil lui souhaite beaucoup de succès dans l'exercice de son mandat ainsi que dans la représentation des citoyennes et citoyens de la circonscription de Maskinongé;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Mme Isabelle Blais.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUJETS DIVERS

RÉSOLUTION # 2026-10-26
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 20h23.

PROPOSITION DE : Jeannis Charette
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Signé : _____
RÉJEAN CARLE, Maire

Signé : _____
GUYLAINE ST-LOUIS, Directrice générale, greffière-trésorière

Je, Réjean Carle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Signé : _____ ***maire***